

Identification d'obstacles à surmonter afin de maximiser l'efficacité du PGEÉ dans le secteur institutionnel et commercial

DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION DU PGEÉ D'HQD

**Rapport d'expert réalisé pour le
Groupe de recherche appliquée en macroécologie
(GRAME)**

Par Gilles Latour

déposé le 17 février 2005

**à la Régie de l'énergie
Cause R-3552-2004**

GRAME-2, document 3

MANDAT

Le GRAME nous a donné le mandat d'évaluer l'approche proposée par HQD dans son PGEÉ, afin de favoriser les économies d'énergie dans les bâtiments principalement du secteur institutionnel et commercial.

Plus particulièrement, nous avons mis l'accent sur l'identification des obstacles à surmonter afin de maximiser l'efficacité et l'efficience des programmes proposés pour les secteur institutionnel et commercial.

RÉSUMÉ

L'approche proposée par Hydro-Québec afin de déterminer l'admissibilité aux subventions pose plusieurs difficultés, tant au niveau de la difficulté des démarches pour présenter un projet que sur la méthodologie permettant de calculer le montant de la subvention auquel le soumissionnaire a droit.

La méthode proposée pour soumettre un projet et évaluer l'aide financière comporte la modélisation et la comparaison avec un bâtiment de référence. Cette façon de procéder pose problème particulièrement dans le cas des projets de rénovation.

Cette méthode, utilisée par le Programme d'encouragement aux bâtiments commerciaux (PEBC), est par contre mieux adaptée au contexte de la nouvelle construction.

Finalement, je recommande l'ajout d'un volet financement au PGEÉ.

La méthode de modélisation proposée

Certains obstacles que nous avons rencontrés pour le PEBC à cause de la modélisation risquent fort de se retrouver dans l'application du PGEÉ. Voici en quoi ils consistent. Dans le cas de bâtiments neufs pour lesquels le propriétaire ou son représentant désire recevoir une aide financière du PEBC, la modélisation a posé problème. En effet, la référence au CMNEB impose la modélisation de certains bâtiments pour déterminer leur performance énergétique. Il en résulte des coûts supplémentaires et un obstacle technique à surmonter. La modélisation demande plus de temps de travail que les pratiques courantes, donc des coûts plus élevés.

De plus, certains professionnels dans le domaine de la mécanique du bâtiment ne sont pas équipés pour effectuer ce travail ou n'ont pas consenti l'effort et l'investissement en formation requis pour être opérationnels ou encore ne possèdent ni l'expertise requise, ni l'expérience, qui faciliteraient le travail. C'est une nouvelle pratique à implanter. Pour cette raison, certains projets ne peuvent pas se qualifier.

La généralisation de la pratique de la modélisation est souhaitable pour les nouveaux bâtiments. Une façon d'y parvenir serait que les gestionnaires de projets retiennent les services de professionnels qui puissent effectuer cette tâche. L'aide financière du PEBC viendrait prendre en charge le supplément de coût. Par la suite, les économies seraient au rendez-vous.

Le PGEÉ proposé va dans ce sens pour les nouveaux bâtiments, nous n'y voyons que des avantages. Cependant les sessions de formation et les outils mis à la disposition des professionnels du bâtiment devraient se poursuivre tant qu'il existera un besoin. De plus, la coordination avec les autres programmes, en particulier le PEBC, serait bénéfique pour susciter plus de projets et multiplier les économies.

Dans le cas des bâtiments existants, la modélisation et l'attribution de l'aide financière uniquement pour les économies qui dépassent la performance du bâtiment de référence imposent un frein à l'efficacité du PGEÉ. Tel que présentement proposée, l'utilisation d'une modélisation permettant de comparer le projet soumissionné avec un bâtiment de référence risque d'avoir un effet dissuasif sur la participation.

En effet, cette méthode s'avère peu transparente pour les administrateurs et les gestionnaires. Elle n'est pas dans les pratiques courantes chez les professionnels de l'efficacité énergétique et de la mécanique du bâtiment, ni chez les gestionnaires de bâtiments. En somme, l'industrie de l'efficacité énergétique

et ceux qui y ont recours ne l'utilisent guère et nous ne voyons pas comment ils pourraient en sentir l'utilité.

De plus, nous croyons que le coût engendré par la modélisation serait d'une ampleur équivalente au niveau de subvention que certains projets devraient recevoir. Cette modélisation requiert un niveau de compétence élevé. Elle demande aussi de réunir des données qui, pour une bonne part, ne sont pas nécessaires pour estimer les économies engendrées par les mesures d'efficacité énergétiques. Ces données serviraient plutôt à définir le bâtiment de référence. Ces obstacles pourraient avoir un effet dissuasif significatif sur la participation.

Le bâtiment de référence

Le choix du bâtiment de référence pourrait être mal adapté et insuffisamment représentatif de la grande variété des usages des bâtiments que l'on retrouve tant au niveau institutionnel que dans les commerces et entreprises.

De plus, si le bâtiment de référence est plus efficace que le bâtiment du soumissionnaire, il n'y aurait que peu d'effet incitatif pour la mise en œuvre des mesures permettant d'économiser les premiers kWh.

Par contre, si le bâtiment de référence s'avère insuffisamment efficace, on se retrouverait à financer des efforts minimalistes en efficacité énergétique.

L'accroissement des taux des subvention en fonction des économies réalisées

Des subventions dont le taux augmente progressivement avec le niveau des économies atteintes, comme le propose le PGEÉ, semblent, à première vue, incitatives pour encourager les acteurs à maximiser le volume de leurs économies ou pour aider à implanter des mesures moins rentables qui viendraient s'ajouter aux autres. Un autre motif possible pour cette particularité du PGEÉ proposé serait de susciter des projets exemplaires. Dans ce dernier cas, il faut se référer au programme IDEÉ (HQD-1, doc. 1, p. 83 de 96).

Dans les projets soumis, il sera particulièrement difficile d'arriver aux taux supérieurs dans le domaine de la rénovation. Nous croyons que peu de projets y auront droit, surtout si l'on tient compte de la comparaison avec le bâtiment de référence qui viendra rogner les économies.

De plus, une telle stratégie, telle que proposée actuellement, oblige les gestionnaires à implanter toutes les mesures d'un coup.

Il serait clairement préférable que plusieurs projets réalisés successivement dans un même bâtiments puissent être considérés, pour le financement, comme l'équivalent d'un seul projet.

Les subventions aux équipements efficaces

Ce type de subvention, croyons-nous, suscitera des économies d'autant plus importantes qu'il sera maintenu pendant une plus longue période.

Dans un premier cas de figure, le niveau d'aide pourra rendre rentable ou améliorer la rentabilité du remplacement de certains appareils par de l'équipement neuf plus performant, même si les appareils à remplacer ne sont pas arrivés à la fin de leur vie utile. Dans ce cas, le programme n'aura pas besoin de s'étendre si longtemps.

Par contre, l'aide financière pourra rendre rentable ou plus rentable le remplacement par des appareils plus performants des équipements qui de toute façon doivent être remplacés (parce qu'ils ne fonctionnent plus ou qu'ils arrivent à la fin de leur vie utile). Autrement, ils seraient remplacés par des appareils qui ont une performance courante. Le volume d'économies atteint sera, dans ce cas-ci, proportionnel à la durée de la période pendant laquelle l'aide financière sera disponible. D'où l'intérêt de faire durer un tel programme pendant une longue période.

L'ajout d'un volet financement au PGEÉ.

Finalement, je recommande l'ajout d'un volet financement au PGEÉ. La nécessité d'une telle approche est reconnue. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) l'utilise d'ailleurs dans ses programmes.

Cela permet d'ajouter un incitatif important et complémentaire aux subventions à un coût moindre que ces dernières.